

Tracer les ALPC :
Initiatives internationales et défis
actuels en Afrique de l'Ouest

Cédric Poitevin

Conférence interparlementaire
CEDEAO/Forum parlementaire sur les ALPC/UNREC
Bamako, 25 février 2010



Tracer les ALPC : marquage

- **Marquage : informations d'identification de base appliquées sur une ALPC qui permettent de l'identifier**
 - Nom du fabricant
 - Pays de fabrication
 - Numéro de série de l'arme
 - Année de fabrication
 - Type et calibre de l'arme
 - Etc.

- **Méthodes : estampage, moulage, gravure, Laser, etc.**

- **Différents types de marquage**
 - Symbolique
 - Alphanumérique

Conférence Interparlementaire
CEDEAO/Forum parlementaire sur les ALPC/UNREC
Bamako, 25 février 2010



Exemple de marquage



Conférence interparlementaire
CEDEAO/Forum parlementaire sur les ALPC/UNREC
Bamako, 25 février 2010

GRIP

Marquage symboliques et alphanumériques (Norinco Corporation - China)



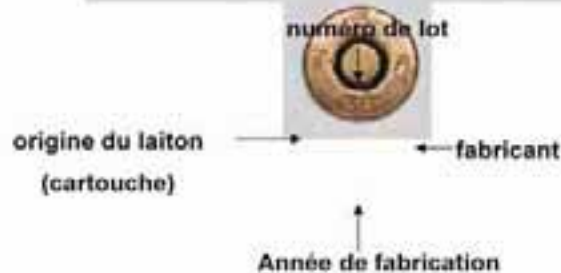
△₆₆ 五六式



△₆₆ 56-1

Marquage de munitions

Exemple : Munition de petit calibre (7.5 x 55mm)



Finland



Egypt



Iran

Tracer les ALPC : enregistrement et coopération

- **Enregistrement : établissement de registres**
 - Caractéristiques physiques de l'arme
 - Marquage
 - Historique depuis sa fabrication (importation, exportation, etc.)
 - Identité du détenteur
 - Modifications éventuelles de l'arme

- **Coopération : échange d'informations et collaboration lors de requête de traçage**
 - Entre les services à l'intérieur d'un État
 - Entre les États

Tracer les ALPC : instruments internationaux

- Tracer les ALPC : présentation et enjeux
 - Marquage
 - Enregistrement
 - Coopération
- **Instruments internationaux**
 - Le Protocole sur les armes à feu
 - L'Instrument sur la traçabilité
- Tracer les ALPC au sein de la CEDEAO : défis actuels

Tracer les ALPC : Protocole sur les armes à feu (POF)

Entrée en vigueur	3 juillet 2005 (négocié en 2001)
Statut	Juridiquement contraignant
États parties	79 (dont 7 États de la CEDEAO)
États signataires	52 (dont 1 État de la CEDEAO)
Champ d'application	Armes à feu et munitions
Objectif	Lutte contre la criminalité transnationale organisée Ne concerne donc pas les transferts d'État à État mais touche une grande partie des systèmes nationaux de contrôle des ALPC

Tracer les ALPC : Protocole sur les armes à feu

Marquage	<ul style="list-style-type: none">• Obligatoire lors de la fabrication, de l'importation et de transferts des stocks d'États vers le marché civil• Contenu minimal du marquage : ne permet pas d'identifier chaque arme (par ex, année de production ou modèle/calibre ne sont pas requis)
Enregistrement	Données conservées pendant au moins 10 ans
Coopération	Coopération entre États souhaitée mais pas requise
Autres dispositions	<ul style="list-style-type: none">• Système d'autorisation de transferts• Criminalisation de la fabrication et du trafic illicites• Mesures de sécurité pour les transferts et le stockage des armes à feu

Tracer les ALPC : Instrument sur la traçabilité (ITI)

Adoption	8 décembre 2005
Statut	Politiquement contraignant
États concernés	Tous les États membres des Nations unies
Champ d'application	<ul style="list-style-type: none">• Toutes les armes légères et de petit calibre• Pas les munitions
Objectif	<ul style="list-style-type: none">• Permettre aux États d'identifier et tracer rapidement et efficacement les ALPC illicites• Promouvoir la collaboration et l'assistance internationale en matière de marquage, d'enregistrement et de traçage • Prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des ALPC illicites

Tracer les ALPC : Instrument sur la traçabilité

Marquage	<ul style="list-style-type: none">• Marquage « unique » requis avec identification universelle du pays de fabrication• Obligatoire lors de la fabrication. Souhaité lors de l'importation. Minimal lors de transferts des stocks d'États vers le marché civil.• Peu contraignant pour les armes des stocks gouvernementaux
Enregistrement	Données conservées pendant au moins 20 ans (30 ans pour les registres de fabrication) et « dans la mesure du possible », indéfiniment
Coopération	<ul style="list-style-type: none">• Système international de traçage non centralisé, bilatéral et volontaire• Repose sur la volonté et la capacité des États à coopérer

Tracer les ALPC : instruments internationaux

- Tracer les ALPC : présentation et enjeux
 - Marquage
 - Enregistrement
 - Coopération
- Instruments internationaux
 - Le Protocole sur les armes à feu
 - L'Instrument sur la traçabilité
- Tracer les ALPC au sein de la CEDEAO : défis actuels

- Tracer les ALPC : défis actuels au sein de la CEDEAO
- Afrique de l'Ouest : victime et acteur de la circulation des ALPC illicites (criminalité, conflits, post-conflits)
 - Convention de la CEDEAO sur les ALPC
 - Outil très en pointe : normes élevées de marquage et système régional de registres
 - Portée régionale
 - Importance de la mise en œuvre
 - Système mondial de traçage des ALPC
 - Efficacité dépend de la volonté et de la capacité des États
 - Transposition en législations nationales et procédures administratives
 - Sensibilisation des différents acteurs (gouvernements, parlements, administrations, forces de l'ordre, société civile, etc.)
 - Mise en œuvre à tous les niveaux (national, régional, international) et coopération

Conférence interparlementaire
CEDEAO/Poium parlementaire sur les ALPC/UNREC
Bamako, 25 février 2010



Groupe de recherche et d'information
sur la paix et la sécurité
www.grip.org

Cédric POITEVIN : c.poitevin@grip.org

